

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2007)
Heft: 209-210

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

TRANSPORTS, COMMUNICATION

● Berne débloquera plus de 6,6 milliards de francs pour les chemins de fer entre 2007 et 2010. Comme le Conseil des États, le National a été plus généreux que le gouvernement pour les compagnies privées qui disposeront de 800 millions de francs de la Confédération pour financer leurs investissements.

● La Commission fédérale de la communication (ComCom) met au concours la nouvelle concession de service universel. Elle couvrira l'ensemble du territoire national et portera sur une durée de dix ans à compter du 1er janvier 2008. La ComCom délivrera cette concession d'ici fin juin.

CONSULTATIONS, VOTATIONS

● Le peuple suisse a accepté par 53,4 % des voix l'accord trouvé entre la Confédération et l'Union européenne en matière de contribution sociale et économique des nouveaux membres de l'UE (milliard suisse à l'Est). Ils ont aussi approuvé à 64,4 % l'arrêté fédéral concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), l'arrêté fédéral sur un nouveau régime financier (73,8 % de oui), la loi fédérale relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires (66,4 % de oui).

● Le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz veut trouver rapidement une solution définitive pour l'imposition des couples mariés. Il a mis en consultation en décembre quatre modèles : le *splitting*, l'imposition in-

OUI À LA DIFFÉRENCE !



LES MARIÉS SE REBELLENT...



"LE MAL AU VENTRE DE BLOCHER"

dividuelle, le double tarif adapté ou le droit d'option des couples mariés.

● Un seul objet figurera au menu des votations fédérales du 11 mars prochain : l'initiative populaire « Pour une caisse maladie unique et sociale ». Ainsi en a décidé le Conseil fédéral.

● Les professionnels de la santé se mobilisent pour la caisse maladie unique. C'est la meilleure solution pour les malades car elle se consacrera à l'amélioration des soins plutôt qu'à la chasse aux assurés jeunes ou en bonne santé, argumentent-ils.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● La présidente de l'Organisation suisse des patients (OSP) a gagné devant le Tribunal fédéral (TF) un procès contre un médecin-chef saint-gallois. Elle avait révélé aux médias un plan de travail comportant treize interventions le même jour. Elle avait reproché au mandarin d'avoir prélevé des honoraires indus auprès des patients.

● Le Tribunal fédéral a rendu une décision favorable aux couples non mariés qui ont un ou plusieurs enfants. Si seule la mère a l'autorité parentale, le père peut déduire de son revenu la contribution d'entretien qu'il lui verse. Cette déduction est autorisée même lorsque les parents font ménage commun.

● Un criminel de guerre rwandais de 42 ans, qui avait été condamné à 14 ans de réclusion pour des actes commis durant le génocide au Rwanda, devra quitter la Suisse. Dans un arrêt, le Tribunal fédéral a confirmé cette décision prise par la justice fribourgeoise.

● Le président du Tribunal fédéral, Guisep Nay, a critiqué les déclarations du conseiller fédéral Christoph Blocher sur la norme antiraciste. Selon lui, des changements trop rapides de lois risquent de réduire le haut niveau de la culture juridique en Suisse. Lors d'un voyage officiel en Turquie, Christoph Blocher avait reconnu que la loi antiraciste lui donnait « mal au ventre »...

PARLEMENT

● Les élus aux Chambres fédérales ne devraient plus pouvoir siéger dans environ 200 commissions extra-parlementaires dès la fin de cette année. Le Conseil fédéral a proposé de compléter la liste des incompatibilités. S'ils sont réélus en octobre prochain, 19 conseillers nationaux et quatre conseillers aux États seraient concernés par cette mesure à fixer dans la loi sur le Parlement. Les quelque 200 commissions consultatives qui secondent l'administration fédérale comptent au total plus de 1 700 membres.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

● La Suisse aura un officier de liaison au quartier général de l'OTAN. Elle répond ainsi à l'invitation de l'OTAN à envoyer un représentant auprès du nouveau QG de Norfolk en Virginie (États-Unis) qui « se consacre exclusivement au développement et à la transformation des forces armées », a annoncé le Département fédéral de la défense (DDPS).

● Les milieux pacifistes et les Verts critiquent le Département fédéral de la défense, qui a commandé à Israël des pièces de rechange pour ses hélicoptères Super Puma. Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) et les Verts tentent depuis longtemps de mettre fin à la collaboration militaire avec Israël et les pays du Proche-Orient. Les pièces que la Suisse va acquérir doivent permettre de moderniser les cockpits des hélicoptères Super Puma d'Aérospatiale, pour un montant estimé entre 4 et 10 millions de francs.



L'ARMÉE FAIT SES ACHATS DE NOËL...

● L'armée préconise l'achat d'une vingtaine d'avions pour remplacer ses 54 Tiger qui en 2010 auront atteint les trente ans de service. Sans ces nouveaux avions, avec seulement 33 appareils, elle s'estime incapable de garantir la sûreté globale de l'espace aérien suisse, d'assurer la police aérienne ou de faire face à une attaque terroriste par exemple. Le coût de cette vingtaine d'avions est estimé à environ 3 milliards de francs. Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) pourrait une nouvelle fois recourir à l'initiative populaire pour s'opposer à ce nouveau programme d'armement.

ÉNERGIE

● Fin 2005, la Suisse comptait 525 aménagements hydro-électriques d'au moins 300 kilowatts en service. Selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), la force hydraulique représente environ 57 % de la production nationale d'électricité. Tous les cantons participent à la production d'électricité, mais ce sont le Valais et les Grisons qui en produisent le plus avec en moyenne 7 milliards de kilowattheures par année.

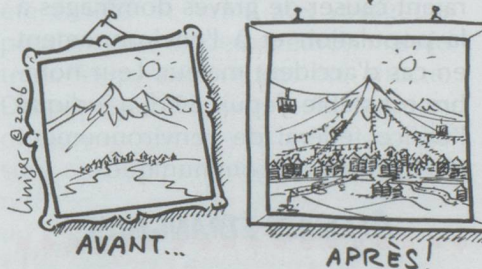
CONSEIL FÉDÉRAL

● Malgré les records atteints par la bourse suisse, le Conseil fédéral ne veut pas entendre parler d'une hausse du taux d'intérêt minimal sur les avoirs du deuxième pilier. Il a proposé de rejeter une motion de Hugo Fasel (PCS/FR). Le conseiller national demande un relèvement du taux d'intérêt minimal de la LPP à 3,25 %.

Les caisses ont atteint un rendement de quelque 10 % rien qu'en 2005.

● Invoquant « l'intérêt supérieur de l'État », le Conseil fédéral a accepté la demande d'exception à la Lex Koller du promoteur égyptien Samih Sawiris. Le patron de la société Orascom Hotels Development est donc habilité à acheter à Andermatt des terrains où il a l'intention de construire des logements. Des ressortissants étrangers seront ensuite autorisés à se porter acquéreurs des 600 appartements et 100 villas prévus. Samih Sawiris souhaite transformer Andermatt en station alpine de luxe. Le premier coup de pioche est prévu dans moins de deux ans et le gala de l'inauguration au début de l'hiver 2009. En comptant 800 chambres d'hôtels supplémentaires, en quatre et cinq étoiles, le bâtisseur annonce en tout 3 000 nouveaux lits dans la future station, un golf de 18 trous, une piscine, un centre commercial, un funiculaire, une salle multisports... Quelque 2 000 postes de travail pourraient être créés.

~ ANDERMATT ~



● L'image de la Suisse à l'étranger devrait être vendue par un seul organisme appelé « Promotion Suisse ». Le Conseil fédéral a proposé une fusion des trois institutions de marketing actuelles. La nouvelle entité, qui devrait prendre la forme d'un établissement de droit public, va regrouper Présence Suisse, Suisse Tourisme et Location Switzerland, respectivement chargés de redorer le blason de la Suisse à l'étranger après l'affaire des fonds en déshérence, de la promotion touristique et de l'implantation d'entreprises étrangères sur sol helvétique. Le Conseil fédéral a en revanche renoncé à intégrer Pro Helvetia et les organismes chargés

du commerce extérieur dans « Promotion Suisse ».

JUSTICE ET POLICE

● Le cannabis thérapeutique doit être légalisé en Suisse. Une nette majorité de la commission de la santé du Conseil national défend ce concept, estime Felix Gutzwiller, président du groupe radical des Chambres. C'est aussi le cas d'organisations comme la Société suisse de la sclérose en plaques.

● Christoph Blocher et le ministre de l'Intérieur slovaque Robert Kalinak ont signé à Bratislava un accord de réadmission entre la Suisse et la Slovaquie. Cet accord a pour but de renforcer la lutte contre la migration clandestine.

● Sans l'ASIN, la Suisse aurait perdu son indépendance et serait aujourd'hui membre de l'Union européenne. C'est ce qu'a souligné le conseiller fédéral Christoph Blocher, à l'occasion du 20^e anniversaire de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), à Matten (Oberland bernois).

● Les critiques fusent à droite comme à gauche contre le renforcement des mesures de lutte contre le terrorisme proposé par le Conseil fédéral. Pour beaucoup, le projet entraverait trop les droits fondamentaux et la protection des données. Le gouvernement veut donner aux agents fédéraux la possibilité de mener des « recherches spéciales » : surveiller des communications (courrier, téléphone, courriels), observer des faits dans des lieux privés (comme les chambres d'hôtels). Même l'UDC ne soutient pas les propositions émanant des services de son conseiller fédéral Christoph Blocher. Le PS reconnaît certes que le terrorisme représente un défi en matière de sécurité, mais il estime que les mesures actuelles suffisent. Les Verts parlent « d'affront à l'État de droit ». Les Juristes démocrates suisses dénoncent la logique du projet. Les milieux de protection des données sont sur la même longueur d'ondes.

Nouvelles fédérales

INTÉRIEUR

● Le ministre de la Culture Pascal Couchepin et son homologue italien Francesco Rutelli ont signé à Rome un accord bilatéral sur l'importation et le retour des biens culturels. Ce texte permettra de faciliter le retour d'objets archéologiques exportés illégalement de Suisse ou d'Italie vers l'autre pays. L'accord concerne des objets datant de 130 000 ans avant J.-C. à 1 500 ans après J.-C., soit jusqu'à la Renaissance. À l'avenir, certains d'entre eux ne pourront être importés qu'avec l'autorisation de l'autre État, notamment pour éviter des fouilles clandestines. L'Italie était particulièrement intéressée à cet accord en raison de la richesse de son patrimoine culturel et archéologique. Et surtout avec la Suisse qui reste une plaque tournante du commerce – et du trafic – d'art au niveau international.

● La formation, la recherche et l'innovation (FRI) doivent recevoir 619 millions de francs supplémentaires entre 2008 et 2011. Sous la pression du Parlement, le Conseil fédéral a opté pour une croissance annuelle de 6 % au lieu des 4,5 % prévus précédemment. Il s'agit notamment de faire face aux engagements de la Confédération envers les cantons et les hautes écoles spécialisées.

● La proportion de professeurs femmes dans les universités suisses a nettement augmenté au cours de l'année académique 2005/2006. Selon la Conférence universitaire suisse (CUS), près d'un tiers des postes à pourvoir l'ont été par des femmes.

● Il sera plus difficile pour les personnes atteintes dans leur santé d'obtenir une rente de l'assurance invalidité. Le National a bouclé la 5^e révision de l'AI, qui privilégie le maintien dans la vie active afin de freiner le nombre de nouveaux rentiers.

ENVIRONNEMENT

● Les organisations écologistes auront moins de facilité à recourir. Le Conseil national a adopté par 146 voix contre 7 et 24 abstentions une modification de la loi sur la protec-



tion de l'environnement destinée à éviter les recours abusifs. Il a largement suivi le Conseil des États, assouplissant toutefois certaines dispositions. L'UDC aurait aimé aller plus loin en supprimant carrément le droit de recours aux organisations écologistes. Quant à la gauche, elle a renoncé à défendre le droit acquis. Les Verts ont notamment accepté que les travaux de construction puissent commencer sur les éléments non contestés sans attendre le résultat d'un recours.

● En Suisse, 2 327 entreprises utilisent de grandes quantités de substances ou de micro-organismes dangereux. Parmi elles, 200 pourraient causer de graves dommages à la population et à l'environnement en cas d'accident majeur. Leur nombre est stable depuis 2001, a indiqué l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans un communiqué.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La Suisse va libérer 113 millions de francs en faveur de trois organismes de l'ONU cette année. Le Programme pour le développement (PNUD) recevra 52 millions de francs, le Fonds pour l'enfance (UNICEF) 36 millions de francs, et le fonds pour la population (FNUAP) 25 millions.

● La vaste campagne de promotion Swiss Roots lancée par la Suisse aux États-Unis a été « un grand succès », selon le consulat helvétique à New York. Plus de 150 événements organisés dans ce cadre ont touché quelque 150 000 personnes. Étalée sur six mois, Swiss Roots était la première campagne menée à l'échelle nationale aux États-Unis. Les demandes de naturalisation suisse déposées par des Américains d'origine helvétique

auraient beaucoup augmenté depuis le début de cette campagne, à en croire Raymond Loretan, le consul général de Suisse à New York.

● La Suisse estime qu'une « menace accrue » plane sur son ambassade en Iran. Les mesures de sécurité ont été renforcées en conséquence. Mais il n'est pas question de rappeler à Berne l'ambassadeur suisse à Téhéran. La Suisse représente les intérêts des États-Unis en Iran, les deux États n'entretenant plus de relations diplomatiques depuis la crise des otages américains à Téhéran en 1979.

FINANCES

● Hans-Rudolf Merz, le chef du Département fédéral des finances, veut moderniser la fiscalité fédérale. Sa grande idée : unifier le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui oscille aujourd'hui entre 2,4 et 7,6 % suivant les produits ou les services. Dans son dernier projet en date, le taux de TVA serait fixé à 6 % et appliqué à tous les produits et à tous les services. Le ministre prévoit en outre de supprimer progressivement les exceptions actuelles, comme par exemple la TVA sur les produits alimentaires. Les domaines exemptés jusqu'ici, comme les médecins, les hôpitaux ou la culture, seraient dorénavant taxés, ce qui pourrait rapporter 900 millions de francs dans les caisses de la Confédération.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

